

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal séance du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 7 décembre 2021 - Date d'affichage : 7 décembre 2021

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 20 - Votants : 33

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE : Anne HERY, Laure ARNOULD, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER
CHOISEL : Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE EN YVELINES : Denis METZGER (suppléant)
LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Anne GUILLOUX
Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON
SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN
SAINT LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE : Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Myriam SCHWARTZ,
Dominique DUFRASNES, François RICHARD

POUVOIRS

CHEVREUSE : Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Laure ARNOULD
Bernard TEXIER donne pouvoir à Patrick TRINQUIER
Philippe BAY donne pouvoir à Anne HERY
Didier EMERIQUE donne pouvoir à Anne GRIGNON
LE MESNIL ST DENIS : Eric LE LANDAIS donne pouvoir à Pascal EGEE
Christelle LANTOINE donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
Thierry MARNET donne pouvoir à Christophe BUHOT
LEVIS ST NOM : Yves MAGNE donne pouvoir à Anne GRIGNON
SENLISSE : Claude BENMUSSA donne pouvoir à Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL donne pouvoir à Dominique DUFRASNES,
Jacques CAOUS donne pouvoir à Jean-Claude MONTAGNON
Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO
Dominique JOURDEN donne pouvoir à Myriam SCHWARTZ

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S
CHEVREUSE : Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Philippe BAY, Didier EMERIQUE
LE MESNIL ST DENIS : Christelle LANTOINE, Eric LE LANDAIS, Thierry MARNET
LEVIS ST NOM : Yves MAGNE
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON
SENLISSE : Claude BENMUSSA
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Agnès BOSDARROS, Dominique JOURDEN,
Jean-Louis BINICK

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain SEIGNEUR

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validation du PV du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021
3. Décision 2021.10.01 – Ecomobilité – Renouvellement Contrat Clem jusqu'au 31/03/2022
4. Projet de Délibération 2021.12.01 – OM - Rapport d'activités 2020 SICTOM
5. Projet de Délibération 2021.12.02 – LD - Appel à projet Aménagements cyclables
6. Projet de Délibération 2021.12.03 – AODE – Contrat de concession – Avenant n°2
7. Projet de Délibération 2021.12.04 – BUDGET – Décision modificative
8. Projet de Délibération 2021.12.05 – BUDGET – Autorisation Dépenses Investissement
9. Projet de Délibération 2021.12.06 – LE MESNIL – Ouverture dominicale 2022
10. Projet de Délibération 2021.12.07 – Adhésion Groupement de commande CIG Dématérialisation
11. Motion Saint Rémy les Chevreuse

Mme GRIGNON, Présidente, ouvre la séance du Conseil à 20h35 et remercie les délégués pour leur présence. La Présidente procède à l'appel nominatif des 35 conseillers communautaires (20 présents et 13 pouvoirs, soit 33 votants). Il est signalé par Dominique DUFRESNES que Dominique BAVOIL arrivera avec un peu de retard retenu par la réunion du SIAHVY.

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, actuellement en vigueur depuis le 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum est bien de 12 délégués (1/3 des membres présents), le conseil peut donc valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Alain SEIGNEUR est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du Conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2021

Le PV du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, envoyé préalablement aux Conseillers pour validation, n'a pas fait l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité.

Décision 2021.10.01 – Ecomobilité – Renouvellement Contrat Clem jusqu'au 31/03/2022

La Présidente explique avoir renouvelé la collaboration avec la société Clem' pour la gestion des bornes et ce pour 6 mois, jusqu'au 31 mars 2022.

Elle rajoute que le département des Yvelines, avec l'appui du syndicat Seine-Yvelines numérique, a comme objectif d'équiper l'ensemble du territoire départemental avec un parc de bornes de recharge homogène, avec un seul prestataire technique pour l'exploitation quotidienne.

Cela permettra non seulement de gérer les bornes de manière plus fluide mais également de les équiper avec un terminal CB, permettant aux utilisateurs de passage un accès simplifiée.

Dans le cadre de cette action, le département pourrait prendre à sa charge une borne par commune de moins de 2 000 habitants. La CCHVC propose de s'inscrire dès que possible dans cette action. Cela permettrait de renouveler l'équipement existant des sept communes concernées. Pour les communes restantes (Chevreuse, Le Mesnil, St Rémy), le remplacement des anciennes bornes pourrait être pris en charge par la CCHVC.

Denis METZGER souhaite savoir si la durée du renouvellement du contrat avec Clem' n'est pas trop courte au vu des délais prévisibles de mise en place de l'action départementale. La Présidente explique qu'en mars, nous aurons davantage de visibilité sur le calendrier opérationnel de cette action et qu'une prolongation limitée du contrat avec Clem' fera partie des options à envisager.

Denis METZGER précise qu'Enedis procède actuellement à des repérages pour l'installation d'équipements de recharge. La Présidente explique avoir reçu au dernier Bureau une délégation d'ENEDIS. Ces repérages concernent généralement des installations privées et que sur Dampierre, seule la borne de la CCHVC, accessible 24/24, a une vocation publique.

Délibération 2021.12.01 – OM - Rapport d'activités 2020 SICTOM

La Présidente rappelle que les syndicats d'ordures ménagères, selon la Loi du 16 décembre 2010 et l'article L.5211-39 du CGCT, ont pour obligation de dresser un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le SICTOM a notamment pour objet l'étude, la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux.

Le rapport d'activités 2020 de ce syndicat ont été mis à disposition de chaque Conseiller Communautaire, en version électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités 2020 présenté par le SICTOM.

Délibération 2021.12.02 – LD - Appel à projet Aménagements cyclables

Alain SEIGNEUR, vice-président en charge des liaisons douces, présente cette action dont l'intérêt consiste à relier St Lambert via Trotigny (commune de Chevreuse) à La Grande Maison (commune de St Forget) par une liaison douce sécurisée accessible aux cyclistes.

L'action s'intégrera dans l'appel à projets, piloté par le préfet de la région d'Île-de-France, permettant de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables franciliens identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

Le taux d'aide maximal apporté à chaque projet retenu est de :

- 20 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe ;
- 40 % maximum pour les projets situés en secteur moins dense, définis comme étant situés dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants.

A noter que l'aide demandée et accordée dans ce cadre, ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet.

Le plan de financement proposé est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT avec subvention ETAT AAP
LIAISON ST LAMBERT – ST FORGET (GRANDE MAISON)**

DEPENSES			
	Travaux de Génie civil		279 824 € HT
	TOTAL		279 824 € HT
RECETTES			
	Subvention Etat AAP	40%	111 930 € HT
	Autofinancement CCHVC	60%	167 895 € HT
	TOTAL HT		279 824 € HT
	TVA	20%	55 965 €
	TOTAL TTC		335 789 € TTC
Montant HT de la subvention ETAT sollicité :			111 930 € HT

Pascal EGEE souhaite connaître le calendrier de cette opération. Alain SEIGNEUR précise que le dépôt du dossier devra se faire avant le 10 janvier 2022. Une commission Liaisons Douces est ensuite prévue début janvier pour intégration des voies cyclables. Un financement DETR complémentaire pourrait être sollicité avec un dépôt de dossier en mai-juin avec une décision d'attribution en fin d'été. Les travaux pourront donc au mieux commencer en deuxième semestre 2022 ou premier semestre 2023.

Arrivée de M BAVOIL à 20h50, le Conseil est ainsi composé de 21 présents avec 12 pouvoirs, soit 33 votants. VU l'avis favorable des membres du Bureau de la CCHVC du 2 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** : ADOPTE le plan de financement pour un total de travaux à 279.824 € HT, soit 335.789 € TTC comme précisé dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans la cadre de l'appel à projet « aménagements cyclables » à hauteur de 40% de la somme HT, soit 111.930 € ;

S'ENGAGE à financer l'opération comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022 ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et tous les actes relatifs à la bonne exécution des travaux ;

Délibération 2021.12.03 – Contrat de concession AODE – Avenant numéro 2

La Présidente expose que les communes, les établissements publics de coopération ou les départements constituent les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité et de gaz (AODE) au regard de l'article L. 2224-31 du CGCT.

Cet article du CGCT précise également que l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité négocie et conclut les contrats de concession et exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de concession.

Lors de la conclusion de nouveaux contrats ou lors de la modification des contrats en cours, les contrats sont signés conjointement par l'AODE, par le gestionnaire du réseau de distribution (Enedis) et le fournisseur chargé du service public de fourniture d'électricité (EDF).

Ainsi le contrat de concession du 28 décembre 1995 a été établi entre le SIVOM de Chevreuse et le concessionnaire EDF.

Le contrat de concession du 22 décembre 2015, établi entre le SIVOM de Chevreuse, ERDF et EDF, précise entre autres dans son annexe 1BIS les « schémas directeurs des investissements et programme pluriannuels ».

L'avenant n°1 au contrat de concession du 22 décembre 2015, en date du 20 mars 2018, acte le transfert du SIVOM de Chevreuse à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse. Il désigne comme « concessionnaire, en charge de la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité » EDF et comme « concessionnaire, en charge de la mission de fourniture d'énergie électrique aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente » ENEDIS.

Il convient aujourd'hui de renouveler le programme pluriannuel d'investissements convenu par les parties pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

VU l'avis favorable des membres du Bureau de la CCHVC du 2 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, AUTORISE la Présidente à signer l'Avenant numéro 2 au contrat de concession annexé à la présente délibération précisant le programme pluri annuel d'investissements convenu par les parties pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

AUTORISE la Présidente à signer ledit avenant.

Délibération 2021.12.04 – CIG – Décision modificative n°1 – Budget 2021

Mme Anne HERY, vice-Présidente en charge des finances, expose qu'en 2020, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse a bénéficié d'un acompte, sur base de l'article 21 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, d'une compensation de garantie de ressources fiscales et domaniales pour un montant de 8 831 €.

Le calcul de la compensation effectué par les services fiscaux, la somme allouée définitivement, parue au Journal officiel du 1er août 2021, est de 0 €.

Il convient donc de rembourser ce trop perçu, à mandater au compte 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) au Chapitre 67 Charges exceptionnelles.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - o Dépenses
 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles
 - Art. 673 + 8 831 €
 - Chapitre 022 – Dépenses imprévues
 - - 8 831 €

VU l'avis favorable des membres du Bureau de la CCHVC du 2 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, ADOPTE la Décision Modificative ci-dessus.

Délibération 2021.12.05 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L1612-1 du CGCT ;

VU les dispositions de cet article qui ont pour objet de permettre aux collectivités locales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT. Ainsi, le Conseil communautaire peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'au 15 avril ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2020	Autorisation 2021
20	Immobilisations incorporelles	90 000,00 €	22 500 €
21	Immobilisations corporelles	675 356,87 €	168 800 €
23	Immobilisations en cours	935 000,00 €	233 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, DECIDE d'accepter les propositions du Président dans les conditions exposées ci-dessus ;

AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'au 15 avril 2021.

Délibération 2021.12.06 – Ouvertures dominicales pour l'année 2022 - Commune du Mesnil Saint Denis

M BUHOT présente cette délibération permettant aux commerces du Mesnil d'ouvrir en 2022 éventuellement 7 dimanches. Au-delà de 5 fois par an, dans la limite de 12, l'accord de l'intercommunalité doit être sollicité.

Le Conseil Communautaire, **à la majorité des membres présents ou représentés** (1 abstention Alain SEIGNEUR), EMET un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 sur la commune du Mesnil Saint Denis à savoir 7 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- le 09 janvier 2022, le 17 avril 2022, le 11 septembre 2022, les 04,11,18 et 25 décembre 2022.

AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération :

Délibération 2021.12.07 – Adhésion groupement de commandes Dématérialisation des procédures

La Présidente expose au Conseil Communautaire :

Depuis 2005, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France (CIG Grande Couronne) coordonne le groupement de commandes « dématérialisation des procédures » dans le domaine de la commande publique qui a donné lieu à cinq millésimes depuis cette date. L'objectif a été de permettre aux collectivités adhérentes au groupement et au CIG de répondre à leur obligation réglementaire de réception dématérialisée des offres dans le cadre des consultations qu'elles opèrent, de mutualiser les besoins d'accès aux plateformes numériques et de promouvoir l'innovation numérique dans les processus métiers.

Un nouveau groupement de commandes est en cours de constitution et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes :

- de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- de télétransmission des flux comptables ;
- de fourniture de certificat pour les signatures électroniques ;
- de convocations électroniques ;
- de parapheurs électroniques.

Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que le groupement de commandes est à durée indéterminée. Néanmoins, les membres adhérents pourront sortir du groupement chaque année au moyen d'une délibération et après en avoir informé le coordinateur avant le 30 octobre de la même année.

La convention précise que la mission du CIG Grande couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions mutualisées de présentation font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon la taille de la collectivité. Pour la CCHVC le montant est de 241€ la première année puis de 63€ les années suivantes.

Alain SEIGNEUR précise que dans le cadre de l'adhésion à IngénierY, les collectivités concernées ont déjà accès à une plateforme de marché dématérialisée. La CCHVC étant en full démat depuis des années a aussi un contrat avec Berger Levraut pour la dématérialisation des Actes. La Présidente répond que les propositions du CIG sont à la carte en fonction des besoins réels de la collectivité.

Sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

APPROUVE l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;

AUTORISE son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

INDIQUE son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;

- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;
- Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;

HABILITE le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;

AUTORISE son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Projet de Motion pour Saint Rémy

Dominique BAVOIL présente cette motion et rappelle la lutte de la commune contre la voie de garage du RERB, initialement gagné en appel le 3 novembre 2020. Le RATP redémarre la procédure et la commune a repris une délibération contre le projet. La commune sollicite l'intercommunalité pour que la solidarité territoriale puisse comme en 2018 s'exprimer de nouveau. Il souhaite également que la CCHVC soit intégré dans la concertation obligatoire de manière systématique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à **l'unanimité des membres présents ou représentés** :

APPROUVE cette motion de soutien ;

DEMANDE que la présente délibération soit versée au dossier de concertation.

QUESTIONS DIVERSES

Programme Alimentaire Territorial

Pour rappel, la réunion du PAT aura lieu le :

- Jeudi 6 janvier à 9h à la Maison des Associations à Chevreuse

La Présidente souligne que la CCHVC cofinance l'action et qu'il serait intéressant d'avoir davantage de participants. Ceci est déjà le deuxième rappel aux candidatures.

François RICHARD se demande si le délai pour une réunion le 6 janvier n'est pas un peu court, la commune ne disposant pas d'un fichier à jour des agriculteurs. La Présidente propose que les communes concernées fassent appel à la chargée à l'agriculture du PNR.

Christophe BUHOT demande si des exploitants hors sols sont aussi concernés. La Présidente répond de manière affirmative si la production est vendue sur le territoire de la CCHVC.

L'hyperlien créé pour inscrire les agriculteurs et autres acteurs intéressés de la filière sera renvoyé aux maires :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdoJ2qUge_r1-7OvjE1Xc9R63ZPmbF7h4OzS96UXtmbiJTLpw/viewform

Bulletin intercommunal

Cédric CHAUVIERRE, vice-président en charge de la communication, précise que la version papier de l'Intercommunale, le nouveau bulletin intercommunal de la CCHVC, tirée à 13 200 exemplaires, sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la CCHVC, avec un planning propre à chaque commune.

La version numérique sera téléchargeable sur le site de la CCHVC via www.cchvc.fr/l-interco/l-intercommunale/ et également envoyé aux délégués le 21 décembre 2021, le jour de sa livraison papier.

Marché éclairage public

Jean-Luc JANNIN explique que l'Appel d'offre de ce marché a été déclaré infructueux par la CAO du 4 décembre dernier. Un nouvel appel d'offre a depuis été remis en ligne, la date de remise des offres est le 12 janvier prochain.

PCAET

Olivier BEDOULLE précise que le samedi 5 février 2021 a été retenu pour la journée d'information de l'ALEC à destination des maires.

Agenda

Les dates retenues pour les **prochains Conseils communautaire** qui auront lieu au Mesnil Saint Denis sont :

- Mardi 8 mars 2022 à 20h30, DOB,
- Mardi 22 mars 2022 à 20h30, BUDGET et schéma directeur cyclable.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h35.

Anne GRIGNON
Présidente